

## INFORMATIONS RELATIVES AUX VISITES MEDICALES

- Pièces à produire :
- Le certificat médical (cerfa n° 11245\*03), préalablement complété (état civil et domicile) et signé.
  - La fiche de constatations médicales (Imprimé bleu), préalablement complété (état civil et domicile).
  - 3 Photographies d'identités (récentes, tête nue, sur fond clair).
  - 2 Enveloppes libellées à vos nom et adresse, affranchies au tarif en vigueur.
  - La Photocopie du permis.
  - La Photocopie de la décision de suspension.
  - L'Original du permis. (Le jour de la visite)
  - 1 Justificatif de domicile ( Quittance de loyer, E.D.F, France telecom,....)

Le paiement de la visite (24,40 €) s'effectue auprès du médecin le jour de la visite.

- **Cas 1** - Les personnes dont le permis a été suspendu ainsi que les personnes dont les catégories (A) et/ou (B) sont limitées ou restreintes doivent déposer leur dossier en sous-préfecture ou à la mairie de leur domicile, et devront se présenter en commission médicale le jour de leur convocation.

- **Cas 2** - Les personnes désirant renouveler les catégories (C), (D), (E), ambulance, taxi sont priées de contacter directement un des médecins agréés dont la liste figure ci-dessous. Le dépôt du dossier se fera le jour de la visite chez le médecin.

NOM DU MEDECIN	ADRESSE DU CABINET	COMMUNE	TELEPHONE
Dr Fabien GABILLON	22, Rue Edgar Quinet	30100 ALES	04 66 52 90 90
Dr Yves MAFFEI	2, Avenue Général de Gaulle	30100 ALES	04 66 52 89 55
Dr Michel MOURGUES	14, Place des Martyrs	30100 ALES	04 66 52 32 14
Dr Jack SAUVAND	4, Boulevard Louis Blanc	30100 ALES	04 66 52 42 17

Voir au verso la liste des médecins agréés dans le Département